



AUTO-ECOLE GEIB  
255 Route de Saint-Omer  
62280 SAINT-MARTIN-BOULOGNE  
☎ 03.21.87.08.63  
✉ [auto-ecole-geib@bbox.fr](mailto:auto-ecole-geib@bbox.fr)

Agrément n° : E 120 62 16 120  
Code NAF: 855 Z  
Siret : 75384878700010  
Numéro Centre de formation : 32620305862  
🌐 [www.autoecolegeib.com](http://www.autoecolegeib.com)

## CONDUITE ACCOMPAGNÉE

Apprentissage Anticipée à la conduite accompagnée  
Et conduite supervisée





## *Apprentissage à la conduite accompagnée*

Le stagiaire doit avoir minimum 15 ans avec un possible passage en conduite dès 17 ans 1 an minimum de conduite !

### **1. Résumé**

*Cette formation accessible à partir de 15 ans permet au candidat d'apprendre à conduire de manière anticipée et de pratiquer la conduite sous la supervision d'un ou plusieurs accompagnateurs pendant une durée minimale d'une année.*

✓ *Cette formation se déroule en deux phases :*

*Une phase de formation initiale s'achevant par la signature d'une attestation de fin de formation initiale permettant le départ en conduite accompagnée.*

*Une phase de conduite dite « accompagnée » : après un rendez-vous préalable pour préparer l'accompagnateur à son rôle, l'élève va pouvoir accumuler de l'expérience de conduite pendant un an minimum et en parcourant au moins 3000 kilomètres avant de se présenter à l'examen pratique du permis de conduire.*

### *Les avantages associés à l'AAC*

- ✓ *Une augmentation significative du taux de réussite : 74,7% pour les élèves issus de la filière AAC contre 56,8% pour les élèves issus de la formation traditionnelle (source : ministère de l'intérieur, 2022).*
- ✓ *Une diminution de la durée de la période probatoire : récupération de 3 points par année (en l'absence d'infraction entraînant une perte de point) contre 2 points par an pour les élèves issus de la formation traditionnelle.*

*([https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article\\_lc/LEGIARTI000036749888](https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000036749888))*

*Une diminution de la surprime d'assurance appliquée aux conducteurs novices*

*([https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article\\_lc/LEGIARTI000031738011](https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000031738011))*

- *50% de surprime la 1ère année (contre 100% pour les élèves issus de la formation traditionnelle)*
- *25% de surprime la 2nd année (contre 50% pour les élèves issus de la formation traditionnelle)*
- *12,5% de surprime la 3ème année (contre 25% pour les élèves issus de la formation traditionnelle)*



## *Condition à respecter*

- *Avoir validé l'attestation de fin de formation initiale.*
- *Avoir suivi un rendez-vous préalable.*
- *Être accompagné d'un conducteur titulaire de son permis de conduire depuis 5 années sans interruption.*
- *Avoir obtenu l'accord de l'assurance pour une extension de garantie.*

## *Suivi pédagogique de l'élève et de l'accompagnateur*

*La phase de conduite accompagnée démarre par un rendez-vous préalable d'une durée de deux heures réunissant l'apprenti conducteur et au moins un de ses accompagnateurs. Durant la phase de conduite accompagnée, deux rendez-vous pédagogiques obligatoires sont organisés :*

- ✓ *Un premier rendez-vous pédagogique entre 4 et 6 mois après le début de la phase accompagnée au 1000 km de l'élève dans sa phase de conduite accompagnée ;*
- ✓ *Un second rendez-vous pédagogique après que l'apprenti conducteur ait parcouru au moins 3000 kilomètres.*

*Chaque rendez-vous pédagogique est composé d'une phase collective théorique en salle (deux heures) et d'une phase individuelle pratique en voiture (une heure).*

*Ces rendez-vous permettent à l'apprenti conducteur et le(s) accompagnateur(s) de faire un bilan sur le niveau de conduite et les situations rencontrées durant la phase accompagnée. Ils bénéficient ainsi de conseils avisés pour continuer à progresser.*

## *Permis B – AAC formation pratique*

*DURÉE DE LA FORMATION : la réglementation impose d'évaluer la durée de la formation avant la signature du contrat de formation, au moyen d'une évaluation de départ, réalisée de manière individuelle sur voiture/simulateur/ordinateur.*

### *LIEU DE LA FORMATION :*

**AUTO ECOLE GEIB**  
**255 route de Saint-Omer**  
**62280 SAINT-MARTIN-BOULOGNE**

- *Objectifs de la formation*

*Acquérir les connaissances techniques et réglementaires, ainsi que les compétences nécessaires à la conduite d'une voiture de manière autonome et sécuritaire.*

*Réussir l'examen pratique du permis de conduite.*

- *Programme de la formation*

*Une phase de formation initiale : l'apprentissage est organisé de manière progressive pour permettre l'acquisition de quatre compétences. Le détail de chacune de ces compétences est exposé dans le tableau ci-dessous :*



## Programme de formation détaillé

| Compétences générales  | Compétences  |
|--|--|
| <b>1. Maîtriser le véhicule dans un trafic faible ou nul</b><br><i>Formation pratique hors circulation sur parking ou lieu privé, formation théorique 1heure (théorie de l'activité de conduite)</i>   | <ul style="list-style-type: none"><li>- Connaître les principaux organes et commandes du véhicule, effectuer des vérifications intérieures et extérieures</li><li>- Entrer, s'installer au poste de conduite et en sortir</li><li>- Tenir, tourner le volant et maintenir la trajectoire</li><li>- Démarrer et s'arrêter</li><li>- Doser les accélérations et les freinages à diverses allures</li><li>- Utiliser la boîte de vitesses</li><li>- Diriger la voiture en avant en ligne droite, en courbe en adaptant allure et trajectoire</li><li>- Regarder autour de soi et avertir</li><li>- Effectuer une marche arrière et un demi-tour en sécurité</li></ul>   |
| <b>2. Appréhender la route et circuler dans les conditions normales.</b><br><i>Formation pratique dans des conditions normales de circulation, en agglomération de taille moyenne. formation théorique 1heure (théorie de l'activité de conduite)</i>  | <ul style="list-style-type: none"><li>- Rechercher la signalisation, les indices utiles et en tenir compte</li><li>- Positionner le véhicule sur la chaussée et choisir la voie de circulation</li><li>- Adapter l'allure aux situations</li><li>- Détecter, identifier et franchir les intersections suivant le régime de priorité</li><li>- Tourner à droite et à gauche en agglomération</li><li>- Franchir les ronds-points et les carrefours à sens giratoire</li><li>- S'arrêter et stationner en épi, en bataille en créneau</li></ul>  |
| <b>3. Circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers</b><br><i>Formation pratique hors agglomération sur voie rapide et en agglomération en circulation dense. formation théorique 1heure (théorie de l'activité de conduite)</i>  | <ul style="list-style-type: none"><li>- Evaluer et maintenir les distances de sécurité</li><li>- Croiser, dépasser et être dépassé</li><li>- Passer des virages et conduire en déclivité</li><li>- Connaître les caractéristiques des autres usagers et savoir se comporter à leur égard avec respect et courtoisie</li><li>- S'insérer, circuler et sortir d'une voie rapide</li><li>- Conduire dans une file de véhicules et dans une circulation dense</li><li>- Conduire quand l'adhérence et la visibilité sont réduites</li><li>- Conduire à l'abord et dans la traversée d'ouvrages routiers tels que les tunnels, les ponts, les passages à niveau</li></ul> |
| <b>4. Pratiquer une conduite autonome, sûre et économique</b><br><i>Formation pratique sur tous types de routes. L'acquisition de l'autonomie s'effectue par des exercices pratiques en autonomie durant les cours et ou par un voyage école. formation théorique 1heure (théorie de l'activité de conduite)</i> | <ul style="list-style-type: none"><li>- Suivre un itinéraire de manière autonome</li><li>- Préparer et effectuer un voyage longue distance en autonomie</li><li>- Connaître les principaux facteurs de risque au volant et les recommandations à appliquer</li><li>- Connaître les comportements à adopter en cas d'accident : protéger, alerter, secourir</li><li>- Faire l'expérience des aides à la conduite des véhicules</li><li>- Avoir des notions sur l'entretien le dépannage et les situations d'urgence</li><li>- Pratiquer l'éco-conduite</li></ul>  |



- *Une phase « accompagnée » : durant cette étape, l'élève parcourt au minimum 3.000 km sur une durée minimale d'un an de conduite (date du rendez-vous préalable faisant foi). Il est sous la surveillance permanente d'un accompagnateur titulaire du permis de conduire depuis au moins 5 ans de façon ininterrompue.*
- *Deux rendez-vous pédagogiques ont lieu durant la phase accompagnée. Le premier de 4 à 6 mois après le début de la phase accompagnée et le second après avoir parcouru les 3.000 kilomètres minimum requis.*

*Il est à noter que lors du dernier rendez-vous pratique l'enseignant de la conduite procédera à un examen blanc.*

*A l'issue de l'examen blanc l'enseignant de la conduite fera un bilan sur la conduite de l'élève et lui préconisera un volume d'heure pratique avant le passage à l'examen en fonction de sa prestation.*

- **Préparation à l'examen du permis de conduire** : *présentation de l'épreuve du permis de conduire, du référentiel d'évaluation et mise en condition d'examen au travers d'un ou plusieurs examens blancs.*

### **Public visé et prérequis**

- *Avoir 15 ans minimum.*
- *Savoir lire et écrire la langue française.*
- *Avoir réussi l'examen théorique (examen du Code de la route).*

### **Résultats attendus**

- *Avoir le niveau requis pour se présenter à l'examen avec succès*

### **Encadrement**

*Enseignant de la conduite et de la sécurité routière diplômé et titulaire d'une autorisation d'enseigner en cours de validité, ayant suivi une formation spécifique*

### **Méthodes et moyens pédagogiques**

- *Méthodes actives ;*
- *Enseignement collectif pour l'apprentissage théorique de la conduite ;*
- *Enseignement individuel pour l'apprentissage pratique de la conduite ;*
- *Salles de cours équipées de moyens multimédia.*
- *Véhicules adaptés à l'enseignement.*
- *Livret numérique ;*
- *Fourniture de supports pédagogiques spécifiques*

### **Évaluation de la formation et conditions de réussite**

- *Suivi de la progression de l'élève sur livret d'apprentissage numérique.*
- *Évaluation en cours de formation : validation des compétences et examen blanc.*

### **Examen du permis de conduire**

***Examen et validation par l'Inspecteur du Permis de Conduire et de la Sécurité Routière.***



## LA CONDUITE SUPERVISÉE

### RÉSUMÉ

*Cette formation accessible à partir de 18 ans permet au candidat de pratiquer la conduite sous la supervision d'un ou plusieurs accompagnateurs après avoir suivi une formation initiale au sein d'une école de conduite ou à la suite d'un échec à l'examen du permis de conduire*

*Cette formation se déroule en deux phases :*

- *Une phase de formation initiale s'achevant par la signature d'une attestation de fin de formation initiale permettant le départ en conduite supervisée.*
- *Une phase de conduite dite « supervisée » : après un **rendez-vous préalable** pour préparer le(s) accompagnateur(s) à son (leur) rôle, l'élève va pouvoir **accumuler de l'expérience de conduite** avant de se présenter à l'examen pratique du permis de conduire.*

*Cette formation peut être prévue dès le commencement de la formation initiale, pendant la formation initiale ou à la suite d'un échec à l'examen pratique du permis de conduire.*

### LES AVANTAGES ASSOCIÉS À LA CONDUITE SUPERVISÉE

- *Une **augmentation significative du temps de conduite** pour l'élève conducteur*
- *Une **prise d'expérience** permettant à l'apprenti conducteur de **mieux appréhender les situations complexes**.*
- *Une **amélioration des automatisations de conduite**, permettant de libérer une certaine charge mentale*
- *Une **diminution du coût** de la formation.*

### CONDITIONS À RESPECTER

- *Avoir **validé l'attestation de fin de formation initiale** et avoir **18 ans**.*
- *Avoir suivi un **rendez-vous préalable**.*
- *Être accompagné d'un conducteur titulaire de son permis de conduire depuis 5 années sans interruption.*
- *Avoir obtenu l'accord de l'assurance pour une extension de garantie.*